

nomie locale sombre dans le marasme, le gouvernement du Canada a le devoir fondamental d'intervenir au besoin dans la libre circulation des capitaux et des marchandises dans notre pays pour égaliser les chances.

Voilà pourquoi nous sommes différents des États-Unis. C'est parce que nous croyons fondamentalement que c'est notre droit et le devoir de nos gouvernements.

Nous avons au Canada ce que nous appelons le développement régional, et ça n'a pas toujours fonctionné, j'en conviens. Certains des programmes que nous avons mis en oeuvre pour tâcher d'appliquer la politique de développement régional ont été de purs désastres.

Cependant, à partir de 1987 environ, nous avons vu le gouvernement actuel commencer à rogner sur son engagement à l'égard du développement régional. Il disait essentiellement que si cela n'avait pas de bon sens économique absolu aujourd'hui, il s'en retirerait. Dans le premier budget après que cette même bande eût été reportée au pouvoir en 1988, nous avons vu le gouvernement commencer à réduire son budget consacré au développement régional.

Nous avions auparavant des ententes de développement économique et régional, les EDER comme on les appelait. Il s'agissait d'ententes conclues entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux concernant des programmes à frais partagés très spéciaux visant à développer l'industrie sylvicole dans des provinces comme la Nouvelle-Écosse, ou des ententes concernant la prospection et l'exploitation minières et des ententes de développement des pêches. C'est le genre d'activités qui créent de la richesse et des occasions d'emploi dans nos régions.

Il s'agissait de programmes négociés entre les deux paliers de gouvernement pour tâcher d'assurer une égalisation des chances dans notre pays. Mais entre 1984 et 1989-1990, le gouvernement a refusé de renégocier des ententes de développement régional d'une valeur de 1,44 milliard de dollars avec des provinces comme Terre-Neuve—avant que l'industrie des pêches y soit ruisée—ou la Nouvelle-Écosse ou l'Île-du-Prince-Édouard. Il a retiré 1,44 milliard de dollars de l'économie d'une région de 2,4 millions d'habitants seulement. Il soutenait pourtant que le développement régional lui tenait à coeur.

J'étais le porte-parole de mon parti concernant l'APECA. Mon collègue de Central Nova, qui siège sur les premières banquettes en face, était le ministre responsable. Je ne doute absolument pas qu'il s'efforçait très sérieusement de promouvoir à la table du Cabinet les intérêts véritables des Canadiens de l'Atlantique.

Initiatives parlementaires

• (1900)

C'est toutefois lui qui a présidé aux compressions draconiennes visant le budget de l'APECA. Le gouvernement a annoncé, à grand renfort de publicité, l'octroi de 1,05 milliard de dollars pour l'APECA. Celle-ci devait remplacer l'autre programme de développement régional alors en place. Dans ses deux premiers budgets, le gouvernement actuel a toutefois réduit les fonds consentis et les a étalés sur deux autres années.

Une voix: Réaffectés.

M. MacDonald (Dartmouth): Comme l'a dit le ministre, il s'agissait d'une réaffectation. Quelqu'un à la Chambre a dit que le ministre devrait lui-même faire l'objet d'une réaffectation parce qu'il est incapable de défendre les intérêts des Canadiens de l'Atlantique.

Prenons l'exemple du port de Halifax. Dartmouth est sur l'une des rives. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis désolé, mais comme il est 19 heures, conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

LE DROIT DE POURSUIVRE EN JUSTICE LES INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES EN FAUTE

M. Jim Fulton (Skeena) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager d'instituer un droit public de poursuivre les institutions gouvernementales en justice pour manquement à la protection de l'environnement.

—Monsieur le Président, à plusieurs occasions cette semaine, en fait, à quatre occasions différentes, j'ai prononcé des discours à cet endroit et, alors que je sortais de la Chambre, des collègues m'ont serré la main dans le couloir en me disant: «C'était un excellent discours. C'est bon de vous voir quitter, cher ami.»

En fait, je suis à peu près certain que nous avons ici le dernier article de l'ordre des travaux. J'ai l'honneur de proposer la dernière motion dont nous discuterons durant la 34^e législature, une motion qui porte sur un domaine qui me tient particulièrement à coeur, celui de la protection de l'environnement.

Depuis longtemps, on avait besoin d'instituer un droit public de poursuivre les institutions gouvernementales en justice pour manquement à la protection de l'environnement, ainsi que le prévoit la motion. Durant les 20